

Conseil Municipal de la commune de Nanton

Compte rendu de la séance du 8 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le huit du mois de mars, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à 19h00 sous la présidence de Mme Dauby, Maire.

Secrétaire séance : Mr Garrot Cédric

Présents : DAUBY Véronique, COLAS Didier, DUCROT VERDUN Jean Pierre, GARROT Cédric, GIRARD Arnaud, HAAS Didier, LACHAUX Fabien, MARCHANDIAU Perrine, PROTAT Estelle

Absents : BIARD Romain, BOYEAUD Anthony, CHEVALIER Aurélia, DEPOIL Pascale, BENAS Nathalie ayant donné pouvoir à Mme MARCHANDIAU

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant le remboursement d'une visite médicale à un agent de la collectivité. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Le compte rendu du précédent conseil municipal du 5 février 2019 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

I) Échange avec les intervenants d'Enedis au sujet des compteurs LINKY

Présence de Mme Bravo et de son collègue d'ENEDIS afin de répondre aux questions concernant l'installation des compteurs linky .

Présentation du fonctionnement du réseau électrique en Saône et Loire avec comme intervenant le SYDESL (syndicat d'électrification ayant en charge le réseau) et ENEDIS le concessionnaire.

Rappel de quelques principes : la production électrique doit être équivalente à la consommation à chaque instant, pas de stockage efficace de l'électricité à ce jour. Le modèle de production actuel est en mutation avec une baisse de la production thermique (centrale nucléaire) au profit d'autres productions comme l'éolien, le photovoltaïque par exemple. Ceci complexifiant l'adéquation demande / production notamment lors des pics de consommation.

Madame le Maire interroge les intervenants sur les questions les plus récurrentes qui lui sont posées :

Pourquoi changer des compteurs qui fonctionnent ?

Afin de permettre à chaque particulier d'avoir une information sur sa consommation (toutes les 30 minutes 24 h après enregistrement) sur un téléphone ou un ordinateur. Favoriser le relevé des compteurs à distance et ainsi limiter les charges de personnels ; Avoir une visibilité sur les coupures / baisse de tensions dans les groupements d'habitations (tels que les hameaux) ce qui n'est pas le cas actuellement.

Comment vont être recyclés les compteurs enlevés ?

L'ensemble des éléments sera recyclé comme historiquement, par des entreprises de réinsertion.

A qui appartiennent les compteurs électriques ?

Le Sydesl est propriétaire du réseau jusqu'au compteur inclus.

Le changement du compteur est-il obligatoire et gratuit ?

Oui, et si une panne arrive sur un ancien compteur, le remplacement se fera automatiquement par un compteur Linky

Peut-on s'opposer au remplacement de son compteur ?

Non, il est seulement possible d'interdire l'accès à la propriété.

Qui pose les nouveaux compteurs ?

OTIS, un prestataire retenu par appel d'offre.

Quel danger pour la santé des consommateurs notamment via les ondes ?

Les informations transmises par le compteur passent par les fils électriques (courant porteur), rien ne passe par les ondes sauf le point relais au niveau du concentrateur (point relais d'une centaine de compteurs environ) équipé d'une carte SIM.

Comment agir sur la Protection des données pour chaque consommateur ?

Chaque consommateur peut préciser auprès de son fournisseur ou sur son compte en ligne qu'il souhaite bloquer l'enregistrement des données. Celles-ci seront donc stockées dans le compteur mais ne seront pas diffusées.

II) Remboursement visite médicale.

Un agent communal est allé passer sa visite médicale pour son permis poids lourd, et a engagé des frais pour le paiement de cette visite à hauteur de 36 Euros. Ce permis lui est utile pour son travail. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le remboursement de la somme de 36 €.

III) Annulation de dettes pour l'assainissement

Le trésorier a informé par courrier la commune d'une procédure de surendettement et demande d'annuler une dette d'assainissement d'un montant de 430,96 € que la commune avait repoussée à ce début d'année.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'effacement des dettes pour 430,96 €.

IV) Gratification d'une stagiaire

Mina Galleron a effectué un stage à la mairie durant un mois juste avant Noël. L'ensemble du Conseil Municipal la remercie pour la qualité de son travail et son accueil. Une récompense de 100 Euros est proposée.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser une gratification de 100 € à la stagiaire Mina.

V) Convention pour télétransmission des actes

La commune devra bientôt télétransmettre tous les actes à la préfecture. A ce titre Mme le Maire devra signer conjointement avec le Préfet de Saône et Loire la convention concernant cette télétransmission et choisir un opérateur informatique. Le premier retour de devis estimatif est autour de 100 Euros par an.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la signature de la convention et autorise Madame le Maire à choisir un opérateur de télétransmission.

VI) Demande de subvention pour la voirie

Une demande de subvention a été réalisée auprès du département avant le 15 février suite aux différents devis pour la réfection de la voirie. Cette subvention pourrait s'élever au maximum à 4000 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la demande de soutien financier au Département pour le projet de voirie.

VII) Vote des comptes administratifs 2018

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'ensemble des comptes de la commune, de l'assainissement, des panneaux photovoltaïques et multi-commerces de l'année 2018.

Multicommerces	
Section fonctionnement	
Excédent 2017	11 675,21 €
Recettes 2018	3 863,46 €
Dépenses 2018	219,17 €
Excédent de l'année	3 644,29 €
Excédent fonct	15 319,50 €

Section investissement	
Excédent 2017	0
Recettes 2018	0,00 €
Dépenses 2018	6 285,00 €
Déficit de l'année	-6 285,00 €
Déficit d'invest	-6 285,00 €

Excédent disponible 9 034,50 €

Panneaux photovoltaïques	
Section fonctionnement	
Excédent 2017	20 703,59 €
Recettes 2018	19 033,35 €
Dépenses 2018	12 215,65 €
Excédent de l'année	6 817,70 €
Excédent fonct	27 521,29 €

Section investissement	
Excédent 2017	2 836,00 €
Recettes 2018	5 649,00 €
Dépenses 2018	2 813,00 €
Excédent de l'année	2 836,00 €
Excédent d'invest	5 672,00 €

Excédent disponible 27 521,29 €

Budget assainissement	
Fonctionnement	
Excédent 2017	47 759,98 €
Recettes 2018	73 668,27 €
Dépenses 2018	54 171,28 €
Excédent de l'année	19 496,99 €
Excédent fonctionnement	67 256,97 €

Investissement	
Excédent 2017	30 129,19 €
Recettes 2018	45 003,93 €
Dépenses 2018	27 503,51 €
Excédent de l'année	17 500,42 €
Excédent investissement	47 629,61 €

Excédent disponible 67 256,97 €

Budget principal	
Fonctionnement	
Excédent 2017	234 080,16 €
Recettes 2018	408 859,51 €
Dépenses 2018	375 175,43 €
Excédent de l'année	33 684,08 €
Excédent fonctionnement	267 764,27 €

Investissement	
Déficit 2017	-29642,75
Recettes 2018	256 086,07 €
Dépenses 2018	130 906,68 €
Excédent de l'année	125 179,39 €
Excédent investissement	95 536,64 €

Excédent disponible 267 764,27 €

Les comptes administratifs 2018 ainsi que les affectations de résultats s'y rapportant sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Les comptes de gestion 2018 du percepteur, qui sont identiques en tout point aux comptes administratifs sont également approuvés à l'unanimité.

VII) Projet d'aménagements

Nous avons reçu les nouveaux plans et des réunions ont eu lieu entre le 4 et le 8 mars dans chaque hameau pour vérifier les derniers détails.

Madame le Maire propose au Conseil de valider définitivement les tranches de travaux.

Définition des tranches de travaux prévisionnelles :

Séquences	Projet	Montant HT	Montant TTC
1 tranche 1	Liaison Sully	57 766,01 €	
2	Le bourg- la guiche	29 065,05 €	
3	Liaison Chalot	30 445,01 €	
4	Entrée Sully	6 059 €	

5	Ralentisseur Sully	12 399,44 €	
6	Place de Vincelles	63 354,90 €	
7 tranche 2	Hameau de Chalot	28892,33 €	
8	Le bourg	51 992,90 €	
9 tranche 3	Entrée Nord de Vincelles	21 034,91 €	
Total		301 010,11 €	361 212,13 €

VIII) Questions diverses

Revue du calendrier des prochaines réunions. Prochain conseil Municipal le 9 ou 10 avril 2019.

Fin de séance : 22h30

